Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GASPILLAGE ÉNERGÉTIQUE

Non respect de la norme sur l'isolation thermique des bâtiments

Dès 2003 et dans la perspective de l'application de la nouvelle loi sur l'énergie, le Service de l'environnement et de l'énergie a fait contrôler par échantillonnage l'application des nouvelles normes sur l'isolation thermique des bâtiments, introduites en 2002. Les résultats montrent que 60% des dossiers mis à l'enquête ne respectent pas les valeurs limites de la norme, entraînant un gaspillage d'énergie et une augmentation des émissions polluantes.

Comme dans la plupart des autres cantons suisses, une nouvelle norme sur l'isolation thermique des bâtiments est entrée en vigueur dans le canton de Vaud en 2002. Soucieux de suivre son application et de préparer l'introduction de la nouvelle loi sur l'énergie en 2006, le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) a fait contrôler un échantillon représentatif de 60 dossiers mis à l'enquête, allant de la simple villa aux bâtiments industriels.

En dépit des cours de formation organisés chaque année, les résultats sont inquiétants puisque 60% des projets analysés en détail au stade de la mise à l'enquête contenaient des erreurs, parfois graves. Ces erreurs, qui seraient restées vraisemblablement non détectées sans ce contrôle, auraient, dans la plupart des cas, conduit à la construction de bâtiments consommant beaucoup trop d'énergie. En effet, la plupart des communes ne peuvent pas vérifier le détail des calculs, par ailleurs fort complexes, mais valident uniquement le résultat global. Elles font donc confiance aux professionnels.

Extrapolant les résultats obtenus à l'ensemble des bâtiments construits dans le canton ces dernières années, le SEVEN estime que les coûts de ce gaspillage d'énergie pourraient s'élever à plusieurs millions de francs aux dépens des nouveaux propriétaires (et locataires), leurs bâtiments consommant vraisemblablement en moyenne près d'un litre d'équivalent mazout de trop par mètre carré, sans compter la pollution supplémentaire. Sachant que le bâtiment est le plus gros consommateur

d'énergie de Suisse (env. 45%), le respect de cette norme est pourtant un élément primordial de la politique énergétique cantonale.

Au vu de la gravité de la situation, le SEVEN appelle donc les milieux de la construction à une sérieuse prise de conscience et les propriétaires à être particulièrement vigilants. Des informations seront diffusées à l'intention des professionnels et des cours supplémentaires, organisés. Par ailleurs, de nouveaux contrôles seront effectués, y compris sur les chantiers, et, en cas d'infraction, les sanctions prévues par la loi, telles que la remise en conformité ou des amendes, seront appliquées en toute rigueur.

Le rapport Application de la norme sur l'isolation thermique des bâtiments est disponible sur le site de l'Etat de Vaud: www.dse.vd.ch/environnement/energie/index.html

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 novembre 2006

DSE, MM. Dominique Reymond, chef de division ou Luis Marcos, architecte, Service de l'environnement et de l'énergie, 021 316 95 50